

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Mespuits

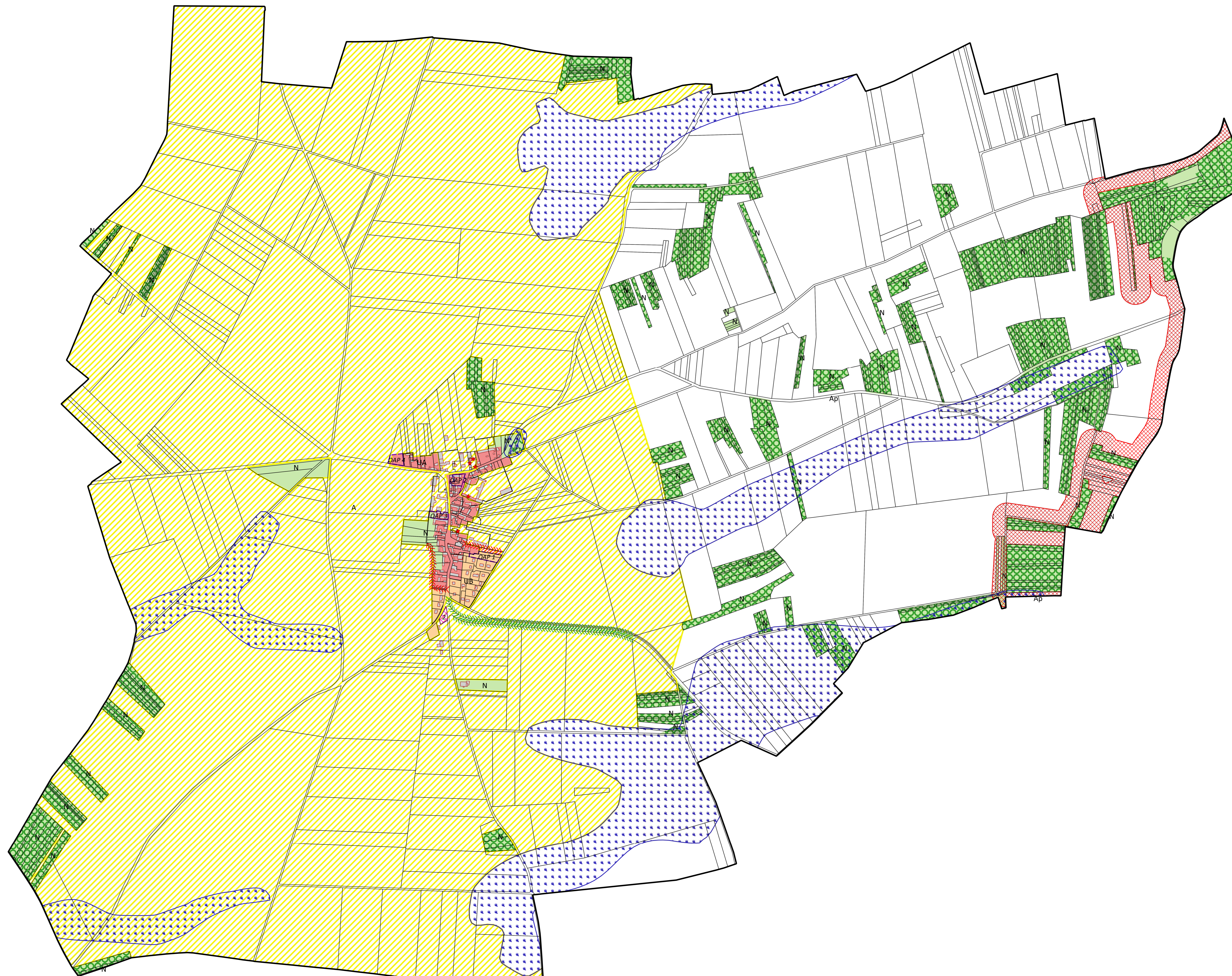


Pièce n°4.a : Zonage - Commune au 1/5000<sup>ème</sup>

Copie certifiée conforme

Le :

Le Maire :



## Légende

- Limite communale
- Zone UA : zone urbaine ancienne
- Zone UB : zone urbaine récente
- Zone A : zone agricole constructible
- Zone N : zone naturelle
- Zone Ap : zone agricole à protéger
- Orientations d'Aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Bande de protection des lisières agricoles des massifs de plus de 100 hectares
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Zones humides
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-11 2 du Code de l'urbanisme
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Numéro	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1	348 m <sup>2</sup>	Création d'une zone de stationnement	Commune de Mespuits
2	1 005 m <sup>2</sup>	Aménagement de l'entrée de ville	Commune de Mespuits

